

Les ventes aux enchères dans l'Ouest

Des nouvelles de Sade

Tiens, celui que la renommée a fait appeler le « Divin Marquis »... Divin, c'est beaucoup s'avancer, ou alors c'est trop prêter à Dieu qui n'eût jamais de telles ambitions. Car tout le monde aura reconnu, sous l'aimable pseudonyme, le célèbre marquis de Sade, auteur, en 1785, des *Cent Vingt Journées de Sodome* et, six ans après, de *Justine ou les Malheurs de la vertu*. Pour ne pas manquer à nos devoirs, nous en avons tourné quelques pages... Une liste de sévices abominables. Si bien que, d'ouvrage en ouvrage, Donatien Alphonse François de Sade ne sut éviter, si l'on ose dire, le retour du bâton. Il a terminé sa vie en prison, non pas à la Bastille, mais à l'asile de Charenton, où l'on regroupait alors les aliénés. Pourtant, aussi pervers qu'il fût, l'écrivain était loin d'être fou. Si sa correspondance laisse paraître, elle a incontestablement des accents à la Jean-Jacques Rousseau...



Lettre du marquis de Sade proposée ce samedi à La Baule, chez Éric Sanson, sur une estimation de 300 à 500 €.

PHOTO : SAS ÉRIC SANSON

Sur votre agenda

Saint-Malo (35). Par S. Prenveille, ce samedi, à 10 h et à 14 h : arts premiers d'Océanie, objets d'art et de décoration, militaria, monnaies d'or et d'argent, argenterie, mobilier, design. 492 lots. Dimanche, à 9 h 30 : fonds d'atelier du peintre Henri Yvergniaux et œuvres diverses. 245 lots. 02 99 56 46 18.
Bayeux (14). Par R. Bailleul et A. Nentas, ce samedi, à 14 h : mobilier. 64 lots. 02 31 92 04 47.
Le Mans (72). Par X. Sanson, ce samedi, à 14 h : brocante, objets de décoration, mobilier, 02 43 77 07 91.
La Baule (44). Par É. Sanson, ce samedi, à 14 h 30 : monnaies en or, bijoux, montres, produits griffés, maroquinerie, argenterie, mobilier, tableaux, objets d'art, autographes, vins. 473 lots. 02 40 60 60 90.
Vannes (56). Par J.-P. Ruellan, ce samedi, à 14 h : photographies et pop'art. 139 lots. 02 97 47 26 32.
La Baule (44). Par M. Le Bot-

Mantrant, ce samedi, à 14 h : estampes, objets de décoration, design, tableaux, mobilier. 294 lots. 02 40 69 91 10.
Alençon (61). Par Orme Enchères, ce samedi, à 14 h : tableaux, bijoux, argenterie, militaria, objets de décoration, design. 337 lots. Lundi 28 : or, bijoux, objets de décoration, livres, timbres, violons. 291 lots. 02 33 32 00 02.
Caen (14). Par J. Rivola et S. Lainé, ce samedi, à 14 h : porcelaines, tableaux, mobilier, objets d'art et de décoration. 262 lots. 02 31 86 08 13.
Plérin-sur-Mer (22). Par K. Benz.

laquelle il sollicite l'aide de son avocat sur ses sempiternels problèmes d'argent. Il est vrai que, sous l'aspect financier, Sade n'y allait pas davantage avec le dos d'une cuiller ! Des dépenses inconsidérées, notamment pour construire son propre théâtre ou pour payer ses débauches, nombreuses et insupportables.

De tout cela, aujourd'hui, que demeure-t-il ? Une existence devenue mythique malgré des crimes avérés (enlèvements, viols, tortures) qui auraient pu lui valoir la potence. Une œuvre et des manuscrits, dont le rouleau des *Cent Vingt Journées de Sodome* acquis par la Bibliothèque Nationale en juillet 2021 pour plus de 4,5 millions d'euros ! De nouveaux substantifs au dictionnaire (sadisme, sadomasochisme)... Et cette rare lettre annoncée dans une estimation, étonnamment basse, de 300 à 500 €. Le crime ne paie plus !

Christophe PENOT.

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis d'attribution marchés publics et privés

Ville de Brest

Concours de maîtrise d'oeuvre, reconstruction du gymnase de Kerichen

AVIS D'ATTRIBUTION

Marché négocié sans mise en concurrence attribué au lauréat d'un concours de maîtrise d'oeuvre.
En application de l'article R.2122-6 du Code de la commande publique.
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : ville de Brest, 2, rue Frézier, CS 73826. Point(s) de contact : division de la commande publique, 29238 Brest cedex 2, F, téléphone (+33) 2 98 33 54 11, courriel : marches@brest-metropole.fr Fax (+33) 2.98.33.54.15.
Code NUTS : FRH02.
Adresse principale : <http://www.brest.fr>
Adresse du profil acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh/>
Type de pouvoir adjudicateur : autorité régionale ou locale.
Activité principale : services généraux des administrations publiques.

Objet :
Numéro de référence : Brest-Ville-DCP-2023-0013.
Code CPV principal : 71000000.
Description des prestations : la présente consultation concerne des prestations de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'opération de reconstruction du gymnase de Kerichen à Brest. Le projet intègre une conception innovante de type «lowtech» (solution technique économique : structure légère et espace non chauffé) pour certains espaces dont une salle de sport. Cette opération porte sur un bâtiment (déconstruction et construction neuve).
Procédure : marché attribué à la suite du marché négocié engagé avec le lauréat du concours de maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction du gymnase de Kerichen à Brest, en application de l'article R.2122-6 du Code de la commande publique.

Attribution du marché :
Numéro du marché : 2024-0014.
Date de conclusion du marché : 11 octobre 2024.
Noms et adresses des membres du groupement :
Bohoun Bertic et Associé.e.s (mandataire), 7, rue Louise Weiss, 44200 Nantes. Code NUTS : FRG01.
Le titulaire est une PME : oui.
- Oteis, 15/17, rue Raoul Nordling, 92270 Bois-Colombes. Code NUTS : FR105.
Le titulaire est une PME : non.
- Gantha, 12, boulevard Chasseigne, 86000 Poitiers. Code NUTS : FRI34.
Le titulaire est une PME : oui.

Informations sur le montant du marché : 977 795 euros HT.
Le marché n'est pas susceptible d'être sous-traité.
Informations complémentaires : modalités de consultation des pièces de l'accord-cadre : sur rendez-vous pris auprès de la division de la commande publique (tél. 02 98 33 54 11), Brest métropole, Hôtel de métropole, 24 rue Coataer-Guéven.

Services auprès desquels des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : greffe du tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex, tél. 02 23 21 28 28. Télécopieur 02.99.63.56.84, courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 23 octobre 2024.

Avis administratifs

QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ Projet de règlement local de publicité intercommunal Projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme intercommunal AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Conformément à l'arrêté n° 2024-015 du 10 octobre 2024 du président de Quimperlé Communauté, le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique d'une durée de 34 jours consécutifs, qui se déroulera du mercredi 13 novembre 2024 9 h 00 au lundi 16 décembre 2024 17 h 00, relative aux objets suivants :
Le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPI) couvrant l'ensemble du territoire de Quimperlé Communauté, Le projet de modification du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

L'autorité responsable de ces projets est Quimperlé Communauté représentée par son président, Sébastien Miossec, auprès de laquelle des informations relatives à cette procédure peuvent être demandées.
Le tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Christine Bosse, en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est : siège de Quimperlé Communauté, 1, rue Andreï-Sakharov, CS 20245, 29394 Quimperlé cedex.
Le dossier d'enquête publique unique peut être consulté sur support papier au siège de Quimperlé Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture de cet établissement.

Le dossier d'enquête publique unique peut être consulté sur support dématérialisé sur le site internet de Quimperlé Communauté <http://www.quimperlecommunaute.bzh/> ainsi que sur le site internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/5702> et sur un poste informatique en accès gratuit situé au siège de Quimperlé Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture de cet établissement.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- sur le registre papier : aux horaires d'ouverture au public au siège de Quimperlé Communauté, les observations et propositions pourront être consignées directement dans le registre d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur,
- par courrier postal : toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Mme la Commissaire enquêteur d'enquête publique unique relative au RLPI et au PLUI de Quimperlé Communauté : siège de Quimperlé Communauté, 1, rue Andreï-Sakharov, CS 20245, 29394 Quimperlé cedex,
- par voie électronique : les observations et propositions pourront être déposées sur le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5702>

- ou adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5702@registre-dematerialise.fr
- lors des permanences de la commissaire enquêteur mentionnées ci-dessous.
Les observations et propositions du public formulées par voie électronique seront versées et consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse Internet mentionnée précédemment.

Les observations et propositions du public formulées sur le registre papier ou par courrier papier ou transmises à la commissaire enquêteur lors des permanences seront versées et consultables en version papier au siège de Quimperlé Communauté.
Pour être recevables, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du mercredi 13 novembre 2024 9 h 00 au lundi 16 décembre 2024 17 h 00.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :
Lieu d'enquête : siège de Quimperlé Communauté, 1, rue Andreï-Sakharov, CS 20245, 29394 Quimperlé cedex.
Jour et heures d'ouverture habituel de l'établissement : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Jours et heures des permanences de la commissaire enquêteur :

- mercredi 13 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 21 novembre 2024 de 17 h 00 à 19 h 30,
- samedi 30 novembre 2024 de 9 h 00 à 11 h 30,
- lundi 9 décembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- lundi 16 décembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.
Le dossier d'enquête publique unique est composé des pièces suivantes :

Concernant le RLPI :
- le dossier du projet de RLPI arrêté par le conseil communautaire,
- le recueil des avis réglementaires émis sur le projet de RLPI,
- une note de Quimperlé Communauté en réponse aux avis émis sur le projet de RLPI,
- les pièces administratives de l'enquête publique.
Concernant la modification du PLUI :
- le dossier du projet de modification de droit commun n°1 du PLUI,
- le recueil des avis réglementaires émis sur le projet de modification de droit commun n° 1 du PLUI comprenant notamment l'avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne,

- une note de Quimperlé Communauté en réponse aux avis émis sur le projet de modification de droit commun n° 1 du PLUI,
- les pièces administratives de l'enquête publique.
À la clôture de l'enquête publique unique, la commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. La commissaire enquêteur consigne, dans des présentations séparées, pour chacun des objets de l'enquête publique unique, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables ou réservées ou défavorables.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur transmet à Quimperlé Communauté l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Elle transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Une copie du rapport et des conclusions sont disponibles au siège de l'enquête publique unique, ainsi qu'au lieu de permanence et à la préfecture du Finistère pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Quimperlé Communauté publie le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur sur le site internet de Quimperlé Communauté : <http://www.quimperle-communaute.bzh/> et le tient à la disposition du public pendant un an.

Ventes aux enchères

SCP Tanguy BRELIVET & SARL Concarneau Action
Mes enchères en Bretagne 20, avenue de la Gare – BP 340 29183 CONCARNEAU cedex
Tél. 02 98 97 12 98 - mail : tanguy.brelivet@gmail.com

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES judiciaires et volontaires LE SAMEDI 2 NOVEMBRE 2024

- À 14h00 à Concarneau, 20 avenue de la gare : Food truck - Roulotte (L. J. Briot Ch.) (jud.), sur désignation. Visite : de 10h00 à 10h30 à Concarneau, 3 rue Emile Marceste.
- À 14h15 à Concarneau, 20 avenue de la gare : Matériel de garagiste (L. J. SARL Breizh Wagen Auto Services) (jud.) sur désignation. Visite : de 10h30 à 11h00 à Concarneau, 108 av. de la gare.
- À 14h30 à Concarneau, 20 avenue de la gare : Mobil-home (volontaire), sur désignation. Visite : de 10h30 à 11h00 à Concarneau, 108 av. de la gare.
- À 14h35 à Concarneau, 20 avenue de la gare : Mercedes Benz Sprinter (jud.), sur désignation. Visite : de 10h30 à 11h00 à Concarneau, 108 av. de la gare.
- À 14h45 à Concarneau, 20 avenue de la gare : Matériel de pizzeria (L. J. SARL Pizzeria Da Leone) (jud.), sur désignation. Visite : de 9h00 à 9h30 à Saint-Evarzec, 7 route de Rosperden.
- À 15h00 à Concarneau, 20 avenue de la gare : Matériel de tabac-presse (L. J. Goffier J. Y) (jud.), sur désignation. Visite de 11h00 à 11h30 à Concarneau, 21 rue de Courcy

Détails et photos sur : <http://huissier-concarneau.fr>
Frais d'adjudication 14,28 % TTC en sus pour le judiciaire (SCP Tanguy Brelivet) et 22 % TTC en sus pour le volontaire (SARL Concarneau Auction).
Vente en présentiel et en live sur interencheres.com

ENCHÉRISSEZ EN LIGNE SUR **INTERENCHÈRES**
www.interencheres.com/2024
Faculté de vente en un ou plusieurs lots.
OVV : Agrément 200-2022

Notre territoire
UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.



SOCIÉTÉ OUEST-FRANCE,
S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffé,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottareau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré,
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner,
Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 432€

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additi-media.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Tirage du 26-27 octobre 2024 : 499 893
Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502



Projet de révision générale du Plan local d'urbanisme de la commune de Châteauneuf-du-Faou et mise à jour des schémas directeurs d'assainissement eaux usées et eaux pluviales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 24012, M. le Maire de la commune de Châteauneuf-du-Faou a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 12 novembre 2024 à partir de 9 h 00 au 13 décembre 2024 jusqu'à 18 h 00 inclus (soit pendant 32 jours consécutifs) afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet de révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Châteauneuf-du-Faou.

Par décision E24000167/35 du 8 octobre 2024, le président du tribunal administratif de Rennes a désigné M. Jean-Luc Pirot en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie de Châteauneuf-du-Faou, située 8, rue de la Mairie, 29520 Châteauneuf-du-Faou :

- le mardi 12 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 20 novembre 2024 de 13 h 30 à 18 h 00,
- le jeudi 28 novembre 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 6 décembre 2024 de 13 h 30 à 18 h 00,
- le vendredi 13 décembre 2024 de 13 h 30 à 18 h 00.

Les pièces constituant le projet de révision générale du PLU et les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, seront tenus disponibles durant toute la durée de la mise à disposition :

- sur support papier en mairie de Châteauneuf-du-Faou aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit 8 h 30-12 h 00/13 h 30-18 h 00 du lundi au vendredi, fermée le jeudi après-midi,
- sur le site internet dédié : https://www.bouilland-urbanisme.bzh/plu_cdf_ep/

Le public pourra consigner des observations du 12 novembre 2024 à 9 h 00 et jusqu'au 13 décembre 2024 à 18 h 00 :
- sur le registre d'enquête présent à l'accueil de la mairie,
- par courriel à l'adresse : urbanisme.mairie@chateauneufdufaou.bzh

- par voie postale, à l'adresse suivante : «M. le Commissaire enquêteur, mairie de Châteauneuf-du-Faou, 8, rue de la Mairie, 29520 Châteauneuf-du-Faou» avec la mention : «révision générale du PLU».

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5765>
Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5765@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5765> et donc visibles par tous.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 4 du présent arrêté, seront consignés dans le registre d'enquête papier présent en mairie. Les observations et propositions du public transmises par mail seront consignées dans le registre dématérialisé.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Châteauneuf-du-Faou pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du Code de l'environnement. Ils seront également consultables en ligne sur le site internet de la commune (<https://www.chateauneufdufaou.bzh/>).

À l'issue de l'enquête publique, le dossier de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal de Châteauneuf-du-Faou.

Vie des sociétés



SANDWICHERIE DU CENTRE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 15, rue de La Poste
29470 PLOUGASTEL-DAOULAS
507 527 158 RCS Brest

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2024, l'association unique a décidé de transférer le siège social du 15, rue de La Poste, 29470 Plougastel-Daoulas au 8-10, place Jean-Fournier, 29470 Plougastel-Daoulas à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis
La Grâce.

Notre publication adhérent à **ARPP** dont elle suit les recommandations. Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au **ARPP** autorité de régulation professionnelle de la publicité, 23 rue Auguste Vacquerie, 75116 Paris, www.arpp.org. Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal.

La centrale des marchés par MEDIALEX. **France marchés.com**. Trouvez gratuitement le bon marché public près de chez vous ! laentraledesmarchés.com

Vie pratique

Le salarié a le droit de critiquer

Tout salarié, même s'il est cadre, a le droit d'exprimer devant ses collègues et même publiquement, dans l'entreprise et en dehors, son désaccord avec la direction, pourvu qu'il le fasse avec mesure.

Seuls les abus injurieux, diffamatoires ou excessifs, sont interdits, a rappelé la Cour de cassation dans plusieurs arrêts récents. Dans l'un d'eux, elle annule la sanction d'un cadre qui, lors d'une réunion de travail, devant l'ensemble de ses collègues, avait déclaré contester le choix de la direction et refuser d'accompagner celle-ci dans leur mise en œuvre.

L'expression d'un désaccord est une faute, disait son patron, car un cadre est censé fédérer les salariés et soutenir la politique de l'entreprise. Mais un tel désaccord peut être exprimé publiquement pourvu qu'il n'y ait pas d'abus dans l'expression, ont rectifié les juges.

Dans un autre arrêt, la Cour annule la sanction d'un salarié qui s'était exprimé lors d'une réunion pourtant consacrée à l'expression directe et collective des salariés.

L'intéressé critiquait les méthodes de son chef de service, l'organisation et sa surcharge de travail. C'est une faute, disait la direction, car il s'agit d'un désaveu public d'un supérieur qui a d'ailleurs été affecté moralement. C'est donc un acte d'insubordination, un déniement.

Mais dans le droit d'expression directe et collective, les opinions émises ne peuvent justifier une sanction, a rectifié la Cour. Dans un troisième arrêt, la Cour juge encore injustifiée la condamnation du délégué syndical d'une association qui avait alerté l'autorité de tutelle sur les projets de sa direction. Un représentant du personnel représente le personnel auprès de la direction et non auprès du public, plaideait son patron qui voyait également une faute dans la dénonciation auprès d'une autorité titulaire d'un pouvoir de sanction.

Cette attitude ne justifie pas une sanction, a répondu la Cour, puisqu'il n'y a pas eu d'abus dans l'expression et que la mauvaise foi n'est pas démontrée.

(Cass. Soc., 28.9.2022, H 20-21.499 et M 21-14.814 et 21.